EXTRAIT du document intitulé *« **BOURSES DE RÉUSSITE** DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POST-DOCTORALES POUR L'ANNÉE **2020-2021 »*** en vigueur depuis le **1er mai 2020.**

MAÎTRISE EN PHYSIQUE – AVEC MÉMOIRE –
MAÎTRISE EN PHYSIQUE – PHYSIQUE MÉDICALE – AVEC MÉMOIRE

Admissibilité de l'étudiant

- Pour être admissible à un versement, l'étudiant doit être inscrit à temps complet; *(Définition du temps complet : inscrits à 12 crédits de cours **ou** 7 crédits de recherche. Si inscrit à moins de 7 crédits de recherche, le total des crédits de la session doit être de 12 crédits ou plus (crédits de recherche + crédits de cours ≥ 12 crédits));*

- Aux tableaux des activités du plan, la session indiquée correspond à la session limite pour accorder un montant en fonction d'un jalon (exemple : session 3, l'étudiant est admissible s'il a complété le jalon avec succès entre la session 1 à 3 inclusivement) ;

- L'étudiant est admissible à un seul versement suivant les jalons du plan pendant son programme;

- L'étudiant est admissible à un seul versement au titre de la bourse d'excellence pendant son programme;

- Le département procède aux versements des étudiants suivant le plan seulement pour les étapes identifiées;

MM-PHY	**Avoir acquis neuf crédits de cours** en excluant le cours PHY-6000. Les cours doivent avoir été faits **au courant des trois premières sessions d'inscription au programme de maîtrise** (été non inclus). Une fois les trois notes reçues, la bourse peut être demandée. Il faut être inscrit à temps complet pour obtenir le versement de la bourse.	650$